

3.5 Les pistes d'interventions à privilégier

3.5.1 Principes d'aménagement

Les quelques règles et principes présentés ci-après portent sur deux volets :

- Le domaine public
- Le domaine privé

Les aménagements du domaine public

Les interventions sur le domaine public portent sur les aspects suivants :

1- Les éléments de design

- Délimitation de la rue (public versus privé) : encadrement bâti, trottoirs, etc.
- Points, repères, marquage d'entrée de Ville, d'intersection-clé

2- Les éléments d'ambiance et d'embellissement

- Aménagements paysagers (plantations)
- Éclairage, éléments décoratifs, etc.

3- Les éléments de sécurité

- Traverses piétonnes
- Éclairage adéquat
- Contrôle de la fluidité de circulation
- Réduction du nombre des entrées charretières

4- Le stationnement

- Stationnement sur rue : interface
- Sécurité piétonne

Les aménagements du domaine privé

Ils portent sur les aspects suivants :

1- Espaces attenants ou marge avant

- Préservation des éléments naturels présents le long de la voie de circulation (arbres matures, gazonnement, ruisseau, talus naturels, etc.)
- Aménagement paysager de la zone interface privé/public : bande aménagée délimitant la rue et l'emprise privée, clôture paysagère, etc.
- Emplacement et contrôle des entrées charretières : localisation, largeur, etc.
- Contrôle et mesures de mitigation de l'entreposage extérieur (exemple automobiles)
- Contrôle de l'affichage : localisation, type, etc.

2- Implantation du bâti

- Contrôle de l'alignement des propriétés , lien rue-bâtiment
- Contrôle des gabarits, harmonisation des hauteurs et des volumes construits
- Arrimer les accès aux bâtiments aux éléments de l'espace public : exemple relation des accès entre trottoir, bande gazonnée, etc.

2- Stationnement

- Aménagement paysager des aires de stationnement en façade
- Éclairage adéquat